

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier originaires de la  
République populaire de Chine

(Réglementation antidumping)

[\(2020/C 424/06 du 8.12.2020\)](#)

En application du règlement d'exécution (UE) 2015/2272 de la Commission du 7 décembre 2015<sup>1</sup>, un droit antidumping définitif a été institué sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, originaires de Chine.

Aucune demande de réexamen dûment étayée n'ayant été déposée à la suite de la publication d'un avis d'expiration prochaine<sup>2</sup>, l'attention des opérateurs est appelée sur l'expiration de cette mesure le 9 décembre 2020.

---

1 [JO L 322 du 8.12.2015](#)

2 [JO C 82 du 12.3.2020](#)